



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 3/2010-2011**

du 2 au 22 octobre 2010

Renens, le 22 octobre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Report de la date de mise en œuvre du stationnement privilégié des résidents – système des macarons

Alors que la gestion administrative des macarons est prête et à disposition de la population (système de commande par internet et informations via www.renens-parking.ch et www.polouest.ch), la mise en place physique (balisage, signalétique) doit être retardée pour diverses raisons techniques.

C'est pourquoi la Municipalité annonce que **la mise en œuvre du stationnement privilégié à Renens prendra effet au 1^{er} janvier 2011**. Et afin de permettre à la population de s'habituer à cette nouvelle politique de stationnement, elle a décidé d'accorder la gratuité des macarons durant les mois de janvier et février 2011 aux ayants droit qui en commanderont.

Programmation de la Saison de spectacles 2011

Comme ces années précédentes, la Direction Culture-Jeunesse-Sport souhaite poursuivre la formule "Saison de spectacles". Comptant 138 abonnés en 2010, (97 en 2009, 11 en 2008 et 5 en 2007), cette formule confirme ses avantages et doit être consolidée en matière d'organisation et de financement afin de poursuivre la fidélisation des spectateurs.

En 2011, six spectacles, et non des moindres, sont prévus :

- Roland Magdane / *Attention c'est show* / Humour / France / Vendredi 25 février
- Thierry Meury / *J'vous aime pas !!* / Humour / Suisse / Vendredi 8 avril
- Mayra Andrade / *Stória, stória ...* / Musique du Monde / Cap-Vert - Paris / Jeudi 12 mai
- Gustave Parking / *De mieux en mieux Pareil* / Humour / France / Vendredi 7 octobre
- Mariachi Quetzal / Musique du Monde / Mexique - Genève / Vendredi 18 novembre

- Ballet Octavio de la Roza / *Voulez-vous danser Gainsbourg ?* / Danse / Lausanne / Vendredi 2 décembre (ex-étoile du Béjart Ballet).

Le prix des spectacles sera augmenté de Fr. 5.— par billet, mais ils restent tout à fait attractifs par rapport à d'autres salles qui proposent des artistes de même niveau. A savoir entre Fr. 30.— et 45.— pour la tête d'affiche Roland Magdane (Fr. 20.— à Fr. 35.— tarif réduit et Fr. 15.— tarif jeune jusqu'à 25 ans) et Fr. 140.— pour un abonnement au porteur (Fr. 110.— tarif réduit et Fr. 70.— tarif jeune).

Nous espérons que le public réservera un bon accueil aux spectacles de cette prochaine Saison.

Approbation des tarifs des parkings couverts du centre-ville

La Municipalité de Renens et les deux distributeurs Coop et Migros ont trouvé un accord sur les tarifs des deux parkings couverts du centre-ville :

- 1ère heure gratuite
- jusqu'à 1 h 30 Fr. 0.50
- jusqu'à 2 h Fr. 1.—
- jusqu'à 2 h 15 Fr. 2.—
- jusqu'à 2 h 30 Fr. 3.—
- jusqu'à 3 h Fr. 4.—
- et ensuite par demi-heure supplémentaire : Fr. 2.—

Horaires : lundi-vendredi : 7 h - 20 h / Samedi : 7 h - 18 h 30

L'accès au parking est prévu 24 h/24 h. En dehors des heures d'ouverture, l'entrée des voitures s'effectue par détection des véhicules devant la grille et, pour les piétons, par contrôle de la carte de parcage au sas principal.

Les tarifs et règles d'usages des autres parkings publics, soit ceux de l'Hôtel-de-Ville, du parc Frehner et du Censuy, feront l'objet d'une décision ultérieure de la Municipalité.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- après avoir pris connaissance de l'utilité et du potentiel de **SuisseID**, d'autoriser le Service de la population à effectuer le travail d'authentification et de prélever un émolument de Fr. 5.— pour cette tâche. Pour mémoire le SuisseID se présente sous forme de carte à puce ou de clé USB et permet à toute personne physique l'utilisation de services électroniques exigeant une identification absolue. Cela correspond à la présentation de la carte d'identité ou du passeport sur internet;
- d'effectuer pour l'année 2011 la bascule exigée par l'Etat, sans autre modification. **Le taux d'impôt communal, fixé en 2009 par le Conseil communal pour 2010 et 2011, de 81.5 pour 2010** est donc diminué de 6 points d'impôts et va passer à 75.5%; le taux cantonal est lui augmenté de ces mêmes 6 points et porté à 157.5%. Le taux de la charge fiscale totale restera donc inchangé à 233% pour le contribuable de Renens, raison pour laquelle cette simple adaptation légale reste du domaine de compétence de la Municipalité;

- de répondre favorablement à la demande d'installation du **cirque Starlight** sur le terrain de la place de sport du Censuy pour des représentations scolaires et publiques du 22 au 29 mai 2011. A noter que la création d'un spectacle de cirque est l'une des réalisations entreprises dans le cadre du projet Equité de l'Etablissement secondaire de Renens durant cette année scolaire 2010-2011. Le chapiteau du cirque Starlight, en plus de ses propres représentations, donnera ainsi l'occasion aux élèves de Renens de présenter le résultat de toute une année de travail à l'intention du public et de leurs parents en particulier, à un tarif préférentiel;
- compte tenu des bilans très positifs des éditions précédentes, d'accepter de reconduire le projet **d'ouverture des salles de gymnastique** les samedis à la salle du Collège du 24-Janvier, du samedi 30 octobre 2010 au samedi 19 mars 2011 et les dimanches à la salle du Léman 1 (Maurabia) du dimanche 7 novembre 2010 au dimanche 20 mars 2011, à raison d'une fois toutes les deux semaines. Si l'ouverture des samedis répond toujours à une attente des jeunes, celles des dimanches a permis d'élargir la zone géographique des jeunes et d'ouvrir à un plus large public (ce que le caractère restrictif de l'ouverture du samedi sur réservation ne permettait pas;
- d'approuver le **budget de fonctionnement communal** pour l'exercice 2011 daté du 15 octobre 2010, basé sur un taux d'imposition de 75.5% et présentant un excédent de charges de Fr. 1'760'200.—;
- d'approuver le **budget de fonctionnement** de l'exercice 2011 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (**CISTEP**) tel que présenté;
- d'approuver le **budget de fonctionnement** de l'exercice 2011 de la Commission intercommunale **Mèbre-Sorge** tel que présenté;
- d'autoriser les véhicules du Service intercommunal des **taxis à utiliser les voies de bus** des rues du Terminus et de Cossonay. Le Service intercommunal des taxis ayant obtenu l'autorisation de principe des Transports publics de la région lausannoise d'utiliser les voies de bus à la rue du Terminus et à la rue de Cossonay, la Municipalité donne son aval et fera procéder aux adaptations de marquage routier requises. La Commune de Crissier étant également concernée, les travaux seront réalisés simultanément sur les deux communes;
- de placer une antenne **WiFi** au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville afin de desservir la salle de Municipalité et une partie du Secrétariat municipal et de placer une antenne WiFi externe sous le clocher de l'Hôtel-de-Ville afin de desservir l'esplanade. Grâce aux connaissances acquises lors de la mise en œuvre des accès WiFi à la Place du Marché, à la Bibliothèque du Léman et à la Salle de spectacles, le Service informatique sera en mesure d'offrir également, à moindre frais, un accès gratuit à Internet aux passants qui s'arrêtent sur les bancs de l'esplanade ainsi qu'aux invités de la salle de Municipalité.
- après différentes tractations avec l'UBS SA et le Tennis Club de Renens,
de signer **l'acte de constitution de deux servitudes** :
 1. la première étant une servitude de passage pour tous véhicules et à pied sur la parcelle communale No 306 **en faveur d'UBS SA** pour lui permettre d'accéder à sa future zone de stationnement. Servitude d'une emprise de 416 m², accordée pour une période de 60 ans, contre une redevance annuelle de Fr. 22.—/m², soit Fr. 9'151.—, indexée chaque année;

2. la seconde servitude pour passage public à pied, dont la Commune de Renens est bénéficiaire, permettra au public de circuler à pied entre l'avenue des Baumettes et la rue de Cossonay, dans les deux sens. UBS SA assume les frais d'aménagement du cheminement piétonnier et la Commune assumera les frais d'entretien ultérieur;

de signer l'**acte de modification du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Renens** en le diminuant de 14'375 m² à 6'759 m² en maintenant la redevance au prix de Fr. 2.55/m², ce qui implique que l'entretien du solde de la parcelle revienne au Service Environnement-Maintenance. Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2010. L'acte prévoit également la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules pour l'accès au parking supérieur du Tennis Club de Renens.

La Municipalité a pris acte :

- de la sortie de l'album "**1020selection**" et du show case qui s'est déroulé à la Salle de spectacles le 21 octobre 2010. "1020selection" est une compilation de musique réunissant quelques jeunes artistes rap de Renens et environ suite à un casting.

LA MUNICIPALITÉ